

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mars 2019 : les ventes de deux-roues motorisés sont dynamiques

En mars 2019, 15 857 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 2,8 % par rapport à mars 2018. Cette augmentation a été portée par les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les véhicules utilitaires. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé de 6,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en recul de 1,0 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de mars. Les acquisitions de motorisations essence (+ 5 %) et hybrides (+ 28 %) ont été bien orientées. Le recul des ventes de modèles diesel s'est poursuivi (- 12 %).

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes a nettement décéléré (+ 1 % en mars contre + 17 % sur les douze derniers mois). Dans des volumes moindres, le machinisme agricole est en forte expansion (+ 38 % par rapport à mars 2018).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2019

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 741	1 920	696	1 544	1 855	9 756
Cyclomoteur	160	94	25	61	146	486
Motocycle	285	174	76	142	135	812
Voiturette	30	14	8	10	23	85
Remorque légère et caravane	182	122	50	105	103	562
VASP léger	422	158	62	93	163	898
Autobus et autocar	9	2	3	-	5	19
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	724	454	141	225	375	1 919
Camion	47	33	5	24	30	139
Tracteur routier	68	59	65	28	42	262
Semi-remorque	86	33	64	12	50	245
Remorque lourde	8	9	1	8	2	28
VASP lourd	2	8	4	3	6	23
Tracteur agricole	115	85	63	51	80	394
Engin agricole (autre que tracteur)	63	45	45	29	47	229
Ensemble	5 942	3 210	1 308	2 335	3 062	15 857

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

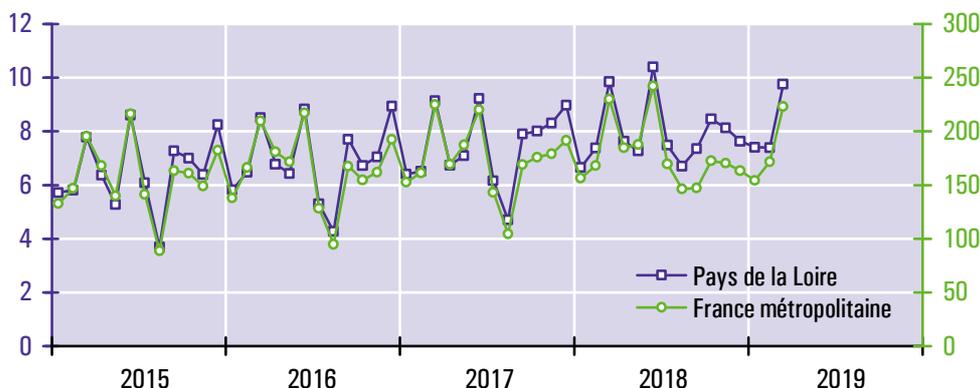
En mars 2019, 9 756 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit un recul de 1,0 % par rapport à mars 2018, trois fois moins important que celui observé en France métropolitaine (- 2,9 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 5,0 % dans la région et de 1,8 % en France.

En mars, le marché a été principalement soutenu par les personnes morales (État, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 3,9 % par rapport à mars 2018. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) se sont en revanche repliées de 4,6 %.

La désaffection à l'égard des motorisations gazole s'est poursuivie en mars. Pour la quinzième fois au cours des seize derniers mois, les ventes de modèles diesel ont reculé dans la région (- 12,2 % par rapport à mars 2018). Les modèles essence, dont les immatriculations ont augmenté de 4,7 % le mois dernier, ont représenté 59 % de l'ensemble des ventes de voitures. C'est trois points de plus qu'il y a un an.

Les immatriculations de motorisations hybrides se sont accrues de 28 % par rapport à mars 2018. Celles de modèles électriques ont en revanche reculé de 6 %. Elles ont néanmoins dépassé le cap des deux cents unités vendues (ce qui n'était arrivé que trois fois par le passé en Pays de la Loire), grâce notamment aux premières livraisons de la Tesla Model 3. En mars, la berline californienne a représenté dans l'Hexagone un quart des ventes de voitures électriques.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

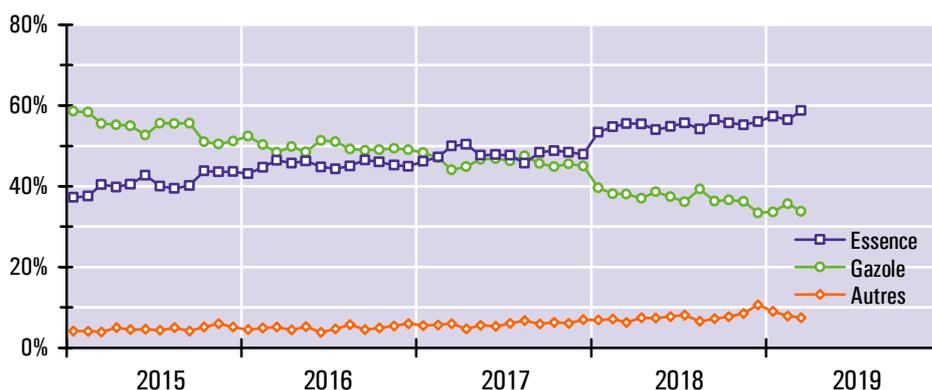
	Mars 2019			Avril 2018 à mars 2019		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 741	38 %	+ 2 %	36 700	38 %	+ 5 %
Maine-et-Loire (49)	1 920	20 %	+ 2 %	18 854	20 %	+ 7 %
Mayenne (53)	696	7 %	+ 1 %	6 590	7 %	+ 5 %
Sarthe (72)	1 544	16 %	- 3 %	14 668	15 %	+ 1 %
Vendée (85)	1 855	19 %	- 8 %	18 793	20 %	+ 6 %
Essence	5 735	59 %	+ 5 %	53 434	56 %	+ 18 %
Gazole	3 296	34 %	- 12 %	34 546	36 %	- 14 %
Hybride	524	5,4 %	+ 28 %	5 976	6,3 %	+ 40 %
Électricité	201	2,1 %	- 6 %	1 625	1,7 %	+ 22 %
Autres motorisations	0	0,0 %	- 100 %	24	0,0 %	- 23 %
Personnes morales	4 265	44 %	+ 4 %	40 569	42 %	+ 4 %
Personnes physiques	5 491	56 %	- 5 %	55 036	58 %	+ 6 %
Ensemble	9 756	100 %	- 1 %	95 605	100 %	+ 5 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mars 2019 et celles de mars 2018

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

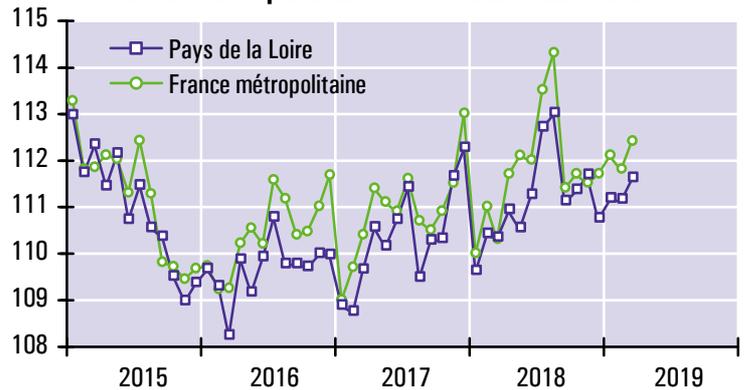


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mars 2019 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,6 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à mars 2018. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

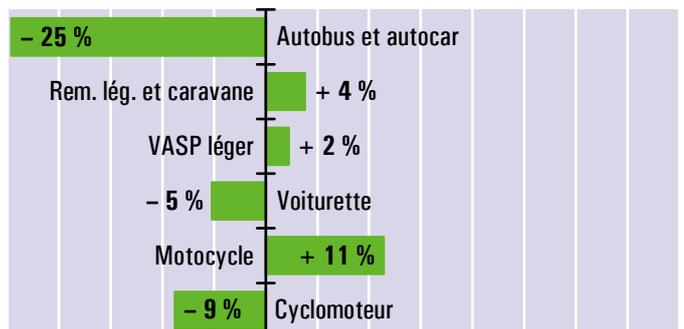
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de deux-roues motorisés ont fortement augmenté par rapport à mars 2018 (+ 24 % pour les motos et + 72 % pour les cyclomoteurs). En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est en baisse d'un quart, mais ses ventes se sont stabilisées en février et ont progressé d'un tiers en mars.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 1,9 % à celles de mars 2018. Il s'agit de la seizième hausse d'affilée, soit une série inédite depuis presque deux décennies (vingt-deux augmentations consécutives de novembre 1998 à août 2000). En cumul annuel, les ventes ont augmenté de 14,0 %. Le marché le plus dynamique demeure celui des camionnettes (+ 17 %).

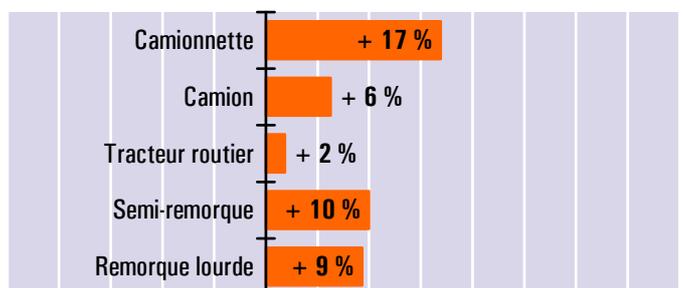
Les ventes de machines agricoles se sont accrues de 38 % par rapport à mars 2018 (+ 69 % pour les tracteurs, + 6 % pour les autres engins). Ces hausses sont liées à la création le 1^{er} janvier 2019 du Fichier national des Véhicules Assurés (FVA) qui a sensibilisé les agriculteurs à l'obligation d'immatriculation de leurs parcs.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2018 à mars 2019) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2017 à mars 2018)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).